



ACADÉMIE DE DIJON

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Corps d'inspection

CAST/CSTI

Affaire suivie par : Yacin KARIM
Secrétariat : Marion YAHIA
Tél : 03 80 44 87 05
Mél : corpsdiinspection2@ac-dijon.fr

2 G rue Général Delaborde
BP 81 921
21019 Dijon cedex

Dijon, le 25 mai 2021

Yacin KARIM
Inspecteur d'académie, inspecteur pédagogique
régional
Correspondant académique pour les sciences et
technologies

à

Mesdames et messieurs les chefs d'établissement
Mesdames et messieurs les inspecteurs de l'éducation
nationale en charge d'une circonscription du premier
degré
*s/c de Mesdames les inspectrices et Messieurs les
inspecteurs d'académie, directrices et directeurs
académiques des services de l'éducation nationale*

Objet : Ateliers scientifiques, techniques et industriels – appel à projet 2021-2022

La culture scientifique, technique et industrielle (CSTI) est un vecteur essentiel d'ouverture et de compréhension du monde complexe et passionnant qui nous entoure. À ce titre, elle constitue une part indissociable de la culture dans son acception la plus large et trouve ainsi sa place dans le parcours d'éducation artistique et culturelle (PÉAC) que l'École doit permettre de construire à chaque élève au cours de sa scolarité.

La construction d'une solide culture scientifique, technique et industrielle repose sur un apprentissage fondé sur la pratique de l'observation, de l'expérimentation et de la modélisation. Elle peut s'appuyer tout autant sur l'histoire de la construction des savoirs que sur la connaissance des pratiques actuelles telles qu'elles sont mises en œuvre dans les laboratoires ou dans l'industrie.

C'est tout le sens des Ateliers scientifiques, techniques et industriels qui existent déjà depuis plusieurs années dans l'académie de Dijon sous la forme de classes scientifiques, de clubs (robotique, astronomie, ...), de projets liés à la participation à différents concours (olympiades, CGénial, ...), etc.

Comme l'année dernière, les demandes de subvention¹ que pourront demander les écoles publiques et les établissements publics du second degré dans le cadre de l'appel à projet *Atelier scientifique, technique et industriel* se feront sur l'application ADAGE. Elles doivent être déposées **avant le 30 juin 2021**.

En conformité avec les principes explicités par la circulaire interministérielle n° 2013-073 du 9 mai 2013, le parcours d'éducation artistique et culturelle s'entend comme une mise en cohérence d'actions éducatives menées dans des domaines artistiques et culturels diversifiés et fédérées par une complémentarité d'approches pédagogiques (connaissances, rencontres, pratiques). Ainsi, le projet d'*Atelier scientifique, technique et industriel* présenté devra, dans sa définition comme dans sa mise en œuvre :

- présenter un intérêt pédagogique en termes d'apprentissages relevant du champ de la CSTI ;
- être mis en cohérence avec l'ensemble du parcours de l'élève ;

¹ Les subventions seront d'un montant maximal de 500 Euros.

- s'articuler autour des trois piliers de l'ÉAC : connaissances, rencontres, pratiques.

Les projets subventionnés seront étudiés au regard des critères suivants :

- ⇒ complémentarité entre les trois piliers de l'ÉAC (connaissances, rencontres, pratiques) ;
 - identification des apports en termes d'apprentissage et interdisciplinarité (socle commun de connaissances, de compétences et de culture, programmes d'enseignement),
 - partenariat avec une structure culturelle (voir [ici](#) et [ici](#) pour une liste non-exhaustive de partenaires),
 - mise en œuvre d'une démarche scientifique, expérimentale et/ou technologique,
- ⇒ inscription dans le volet culturel du projet d'école ou d'établissement ;
- ⇒ écoles ou établissements en milieu rural ;
- ⇒ engagement dans une liaison inter-degrés.

À ces éléments d'appréciation s'ajoutera cette année une attention particulière aux projets en lien avec l'année de la Biologie et/ou le bicentenaire de la naissance de Louis Pasteur.

Pour conseiller au mieux les équipes pédagogiques dans la préparation de leur projet et notamment l'articulation entre volet pédagogique et montage financier éventuel, [les coordonnateurs départementaux CSTI](#) leur proposent de participer à un temps d'information au format webinaire interactif le **mercredi 2 juin entre 14h et 14h50**, accessible via le lien suivant : <https://virtuelle.phm.education.gouv.fr/8pm9ywb7tskf>.

Sachant pouvoir compter sur votre engagement en faveur de la promotion de la culture scientifique, technique et industrielle auprès des élèves, je vous remercie de bien vouloir diffuser cette information auprès de vos équipes et reste à votre écoute pour toute demande d'information complémentaire.

Le correspondant académique pour les
sciences et technologies

Yacin KARIM

